



Compte-Rendu du Comité Technique Local du 7 Juillet 2017

<http://cgt.drifp59.free.fr>

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques

Les projets de réforme gouvernementaux concernant le droit du travail, dévoilés par la presse, vont bien au-delà des éléments annoncés publiquement ! Ils concernent notamment le contrat de travail, les salaires, la santé, la sécurité au travail, l'assurance chômage et les retraites.

Toutes les annonces vont dans le même sens : plus de précarité et de flexibilité pour les salariés, plus de « souplesse » et de facilités à licencier pour les entreprises. Le nouveau pouvoir a un projet de société ultralibéral, destructeur pour les salariés.

Ces projets sont d'autant plus dangereux qu'ils ouvrent aussi la voie à une attaque des statuts des salariés de la fonction publique et des services publics. Macron veut supprimer 120 000 postes de fonctionnaires ! L'égalité d'accès et le droit de toutes et tous à ces Services sur l'ensemble du territoire va encore subir de nouvelles attaques : enseignement public, hôpital, collectivités territoriales, finances publiques...

L'inversion de la hiérarchie des normes, poussée jusqu'au bout, comme le prévoit le gouvernement Macron, c'est la disparition des normes protectrices, le retour à l'individualisation complète du contrat de travail, que l'employeur soit public ou privé ! C'est pourquoi la CGT considère indispensable d'informer et mobiliser sur ce futur peu désirable.

Par ailleurs, constatant un « dérapage » des dépenses publiques, la Cour des comptes se fend d'un certain nombre de préconisations, dont le côté tristement prévisible le dispute à l'engagement partial et subjectif !

Résumons :

- Gel de la valeur du point d'indice ;
- Suppression du supplément familial de traitement ;
- Deux départs à la retraite sur trois non remplacés dans la fonction publique de l'Etat (hors secteurs décrétés prioritaires) et un sur trois dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale ;
- Baisse du nombre de promotions et freins aux déroulements de carrières ;
- Augmentation différenciée de la valeur du point entre les versants (quand il y aura des augmentations, ce qui visiblement n'est pas pour demain) ...

N'en jetons plus, la coupe est pleine !

Pour démontrer de manière définitive que la Cour des Comptes n'a plus aucune crédibilité dans ses recommandations, notons que, à aucun moment, elle ne s'interroge pas sur le coût exorbitant **du CICE – 20 milliards d'euros par an-** qui depuis sa mise en place début 2013 a permis au chômage... **de s'accroître d'un demi- million de privés d'emplois supplémentaires !**

Ceci posé, l'effet d'aubaine pour le gouvernement est manifeste. Le soir même, notre ministre, Gérard Darmanin annonçait dans les médias le gel de la valeur du point d'indice, au moins jusque 2018.

Sur le fond, une austérité accrue est donc bel et bien à l'ordre du jour.

Il ne faut pas compter sur la CGT pour accepter, de près ou de loin, de nouvelles amputations massives du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique, la mise en péril de missions publiques essentielles pour la population, une détérioration accrue des conditions de travail, le démantèlement de la grille indiciaire unique.

C'est pourquoi, d'ores et déjà, la CGT appelle une journée d'action interprofessionnelle le 12 septembre prochain pour élever le nécessaire rapport de forces, obtenir des avancées sociales et s'opposer aux reculs en tout genre.

A compter du 1er janvier 2018, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va s'appliquer à la DGFIP. L'administration veut se montrer rassurante aujourd'hui sur l'air du « ne vous tracassez pas cela ne change rien ». Pour autant, cette nouvelle architecture des rémunérations imposera la modulation du régime indemnitaire :

- en fonction de l'adhésion (ou pas) aux réformes de structure ;
- en fonction de la capacité de chacun à toujours faire plus et mieux avec moins ;
- pour mieux casser les collectifs de travail ;
- pour empêcher toutes velléités de rébellion.

Il s'agit là d'une vieille lune de la DGFIP que de vouloir imposer cette vision de la rémunération, hyper-individualisée. La rémunération des collègues sera donc soumise au bon vouloir de leur hiérarchie... Cela promet de belles passes d'armes dans les services... et il n'y aura rien de positif à en attendre !

Avant d'aborder les éléments de l'ordre du jour de ce CTL, nous tenons à dénoncer à nouveau les modifications du règlement intérieur de ce CTL.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.es des personnels.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel ces propositions.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, le Directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des instances représentatives (CAPN, CAPL, CTL)

- c'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- c'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Nous nous sommes engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un " Règlement intérieur ".

Pour ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques, condamnent et refusent les propositions faites sur le dialogue social. Nous ne porterons pas la responsabilité de ces reculs de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.

C'est pourquoi nous avons décidé de boycotter la première convocation de ce CTL et alertons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale, relayés par la DRFIP Nord.

Pour en revenir au CTL de ce jour:

- concernant la mise en place du SPFE de Lille, nous tenons à dénoncer la façon dont nos réflexions sont balayées d'un revers de main. Lors d'un précédent CTL, nous avons dit avoir des propositions pour organiser différemment l'enregistrement et la publicité foncière sur la métropole lilloise : plus de cohérence, moins de concentration... (il n'y a jamais eu de propositions de transférer 2 services de

l'enregistrement lillois à Roubaix). Vous indiquez de façon lapidaire que ce n'est pas possible "pour des raisons tenant à la gestion des personnels". Cette gestion des personnels ne vous a jamais arrêté dans tous vos funestes projets de réorganisation des services
Quand ça vous arrange, vous faites le pari que les collègues ne suivront pas leur mission !
En suspendant cette restructuration en mars, vous deviez rouvrir un espace de dialogue social, hors vous amendez à la marge votre projet initial.

- s'agissant de la réorganisation des pôles de gestion des consignations, encore une fois, alors même que l'encours des consignations ne cesse d'augmenter chaque année depuis 2011, ce qui devrait justifier dans les faits et la mission et la pérennité du service public de proximité, vous décidez un regroupement à marche forcée du réseau !

Pour les autres points à l'ordre du jour, nous interviendrons en séance.

Nous profiterons de ce comité technique pour vous remettre la pétition des collègues de Tourcoing concernant le stationnement.

Enfin, une adresse des collègues du CPS vous sera remise concernant les vacances d'emplois et les conditions de travail.

ORDRE DU JOUR :

1, Projet d'arrêté ministériel relatif à l'incidence de la création des SPFE sur la procédure de recouvrement des créances patrimoniales. (avis)

Pour la mise en place des services de publicité foncière et d'enregistrement (SPFE) et des Services départementaux d'enregistrement (SDE), les modalités pratiques de mise en œuvre des procédures de recouvrement des créances patrimoniales ont été précisées dans l'instruction du 15 novembre 2016.

Le recouvrement de certaines créances continuera à être assuré par un ou plusieurs services des impôts des entreprises (SIE) ex-pôle enregistrement du département : SIE de Douai, Dunkerque, SIE de Grand Lille Est, SIE de Lille Ouest, SIE de Roubaix Nord et SIE de Valenciennes Val de Scarpe.

Un projet d'arrêté ministériel est soumis au CTL, mesure technique qui découle notamment de la mise en place des 2 SPFE de Dunkerque et Valenciennes au 1er septembre 2017. Il permettra aux comptables désignés d'établir l'avis de mise en recouvrement des droits et des pénalités dus à raison d'une déclaration ou d'un acte déposé ou qui aurait dû être déposé au titre de la publicité foncière et de l'enregistrement : l'application Fidji enregistrement ne permettant pas pour le moment d'intégrer ces créances.

La CGT a rappelé que c'était une conséquence directe de la création des SPFE (à laquelle nous étions opposés), que désormais la gestion de ces créances se ferait donc la plupart du temps à distance. La CGT a également demandé à la DRFIP la volumétrie de ces créances : sur ce point, la DRFIP fournira la réponse ultérieurement.

Vote Contre ce projet de l'ensemble des Organisations Syndicales.

2. Mise en place du SPFE de Lille (avis)

Lors du CTL du 28 mars 2017, le DRFIP avait pris l'engagement auprès des OS de revoir le projet et de suspendre la mise en œuvre du SPFE de Lille prévue initialement au 1er septembre 2017.

La DRFIP a précisé avoir présenté ce projet « amendé » au CHSCT du 02/06/2017. La CGT a rétorqué que ce processus normal n'avait pas été respecté l'année dernière. Depuis mars 2016, nous n'avons eu de cesse de réclamer un espace de dialogue sur ce sujet et n'avons jamais été entendu. Lorsque le sujet avait été une nouvelle fois évoqué en mars de cette année, les organisations syndicales avaient compris qu'un groupe de travail serait réuni pour discuter du sujet. Nous sommes donc étonnés que le sujet ait été soumis au CHSCT puis aujourd'hui au CTL.

La CGT avait formulé des propositions afin d'éviter la trop forte concentration liée à la création d'un seul SPFE sur la cité administrative pour toute la métropole lilloise : l'accueil est déjà un problème important

aujourd'hui. Nous avons proposé un deuxième point d'entrée en installant un service de publicité foncière sur Roubaix, à proximité du pôle enregistrement déjà existant.

Cette proposition s'inscrit dans la même logique que les propositions formulées pour la création d'un centre des Finances Publiques de pleine compétence à Villeneuve d'Ascq (améliorer le service public, les conditions de travail, donner de la cohérence au réseau DGFIP)

Une réunion métier du 12 juin 2017 avait d'ailleurs pointé le problème du fort volume d'accueil engendré par cette forte concentration.

Pour la DRFIP, plusieurs raisons s'opposent à la création d'un SPFE sur Roubaix :

- le cadre donné par la centrale (3 SPFE au maximum par département) et le cadre applicatif.
- Problème de l'accueil à Roubaix.
- la compétence actuelle des SPF et des pôles enregistrement.
- L'impact SPF Lille 2 et Lille 3 et le découpage des bases de publicité foncière.
- Problème RH : cela engendrerait un transfert important de collègues.

Sur la cohérence des SPF, nous avons demandé si la direction se souciait du manque de cohérence pour les CDIF ?

La CGT a insisté sur la nécessité d'une réflexion préalable sur le réseau lillois pour redonner une visibilité aux usagers et aux agents également.

Sur le nombre d'implantation départementale de SPFE, la spécificité du département engendre une réflexion particulière qui devrait être prise en compte par la DGFIP (population, étendue et allongement : 220 km d'un bout à l'autre...).

La CGT a rappelé que la solution optimale était, comme elle l'avait proposé il y a quelques années, la création d'un CFP à Villeneuve d'Ascq.

Nous avons souligné qu'un bon nombre de difficultés restaient en suspens : l'implantation du SPFE avec la compétence de plusieurs TGI, l'organisation différente à l'intérieur des SPF et des pôles d'enregistrement actuels, l'installation sur la cité administrative...

Fin de l'application Moorea à prendre en compte notamment pour les services de contrôle.

Vote : toutes les OS ont à nouveau voté contre ce projet.

Explications : même si le projet a été revu sur le plan immobilier, l'association et l'information des collègues renforcées, il n'en reste pas moins que ce projet porte de nombreux reculs en termes de services publics et de conditions de travail des collègues et qu'il est inconcevable d'avoir un seul point d'entrée pour les usagers en matière d'enregistrement et de publicité foncière sur la métropole lilloise, qui plus est à la cité administrative.

Le DRFIP a certifié qu'il y aurait un groupe de travail avec les OS début septembre concernant l'ensemble du réseau lillois, y compris sur la question du SPFE Lillois.

3. Bilan de la campagne DUERP – PAP 2015-2016 et PAP 2017 (avis)

Mise en œuvre de la nouvelle démarche ministérielle d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans les services de la DGFIP. Ce bilan présente la synthèse des travaux d'évaluation et de hiérarchisation des risques professionnels conduits au plan local, les axes d'actions inscrites dans le programme annuel de prévention (PAP) et leur mise en œuvre.

La CGT a insisté sur la nécessité de donner plus de visibilité aux agents sur la conduite de la démarche, les mesures concrètes mises en place et les résultats obtenus afin de les intéresser au dispositif.

3580 lignes ont été saisies dans le Duerp par 186 cadres de proximité répartis dans 197 services. 4 réunions du GT Duerp composé de représentants des organisations syndicales, de la direction, et des acteurs de la prévention se sont tenues en janvier et février 2016 découpés en 6 sous groupes répartis selon des thématiques en fonction des typologies de risques.

La répartition des risques était la suivante : 26 classés en A, 1255 en B, 1713 en C, 437 en D et 149 en PR (pas de risques).

Les risques prédominants sont les risques psychosociaux (21,24%), les risques liés aux déplacements et aux chutes (19,83%) et les risques liés aux phénomènes physiques et aux bâtiments (16,50%).

Le Duerp sera publié sur Ulysse 59 après la refonte du site internet relatif aux conditions de vie au travail.

Concernant le PAP 2017, nous notons que certains risques ont été résorbés d'eux mêmes, du fait que le dispositif soit maintenant sur 2 ans (déménagement de la trésorerie de Bavay dans des locaux sains) sur les 144 risques pris en compte.

La DRFIP souhaiterait que l'on dépasse l'emploi pour appréhender les risques psychosociaux.
Vote : la CGT a voté contre
Explication de vote : déclassification importante des risques psychosociaux (B au lieu de A).

4. Réorganisation des pôles de gestion des consignations

Le partenariat entre l'état et la CDC a été renouvelé pour 5 ans par une convention signée le 14 juin 2016. Cette convention prévoit notamment la réorganisation des pôles de gestion des consignations pour regrouper en 3 ans les 14 pôles actuels en métropole sur Nantes et Lyon « afin de sécuriser les processus et renforcer la professionnalisation du métier ». La digitalisation progressive de l'offre permettra d'obtenir « des gains de productivité » afin de mettre l'accent sur « la part de travail à forte valeur ajoutée » (analyse juridique).

Ce transfert d'activité est prévu en 2 vagues avec une préfiguration en 2017.

Le transfert de l'activité du pôle de consignations de Lille est prévu le 17 septembre 2019 sur le PGC de Nantes. Au 1er janvier 2018, un emploi de cadre A est concerné par le transfert et 3 B et 2 C au 1er janvier 2019.

5. Transfert du prélèvement à l'échéance au Centre d'Encaissement de Lille.

Du fait de l'abaissement de l'obligation de paiement par un moyen moderne et par seuil successif, le bureau GF1A a demandé une étude afin de faire traiter partiellement les adhésions au prélèvement de la TH 2017 par les centre d'encaissement afin de soulager les CPS d'un surcroît de travail prévisible de travail. Pour le centre de Lille la volumétrie attendue est comprise dans une fourchette de 40000 à 130000 documents.

Selon les calculs de la DRFIP, cette mission nouvelle ne devrait pas engendrer un surcroît net de travail au CEL car la charge de travail nouvelle restera en deça de la baisse d'activité prévue en matière d'impôt.

La CGT a profité de ce point à l'ordre du jour pour faire un focus sur la situation du CPS : une déclaration des agents a été lue au DRFIP. 47 emplois implantés au CPS, 30 seulement occupés. Il est nécessaire de combler les vacances d'emplois car les conditions de travail sont déplorables.

6. Point d'étape au 13 juin 2017 sur l'expérimentation VT-REC

Ce point a été ajouté à la demande de la CGT.

Expérimentation qui a débuté au 1er février 2016 pour la délivrance aux particuliers et le 2 janvier 2017 pour celle aux professionnels pour les quitus fiscaux de l'arrondissement de Lille.

Pour les quitus professionnels, depuis le 02 janvier 2017 3473 demandes ont été reçues, soit + 66 % par rapport aux estimations initiales (26 demandes par jour ouvré). 89% des demandes ont été déposées en dématérialisé soit l'adaptation rapide des professionnels au niveau dispositif.

Pour les particuliers, 8493 quitus ont été délivrés par la cellule depuis le début de l'année soit une moyenne de 1544 par mois (77 par jour ouvré) en hausse de 20 % par rapport à 2016.

La délivrance des quitus aux particuliers a été réalisée à 97,52% en format dématérialisé au moyen de la transmission d'un e-quitus à la préfecture du nord.

Le stock total de demandes de quitus au 13 juin 2017 s'élève à 241 dossiers soit 2,5 jours de stock.

L'effectif minimum pour couvrir le flux particuliers/professionnels est de 5 ETP sur la cellule en plus du chef de service qui se charge de la BALF et des apurements des régularisations.

Pour le moment, avec un effectif de 6 présents, le flux est résorbé et le retard apuré.

La CGT a rappelé les difficultés pour les usagers d'avoir des éléments de suivi de leurs demandes et a redemandé d'avoir à minima un numéro de téléphone dédié pour les usagers.

La CGT a demandé si le déménagement de la cellule était à l'ordre du jour. Non rien de prévu.

7. Etat d'avancement des 26 engagements pris par la direction en matière de conditions de travail.

Mesures réalisées depuis le dernier CTL.

Sur Grand Lille Est, possibilité de séparer les flux Entrées/Sorties des usagers.

Un tableau statistique a été réalisé pour la revue générale de l'implantation des mopieurs.

Les travaux pour régler les problèmes d'ambiance thermique ont été réalisés au SIPIE d'Armentières.

Sur le site de Trélon, les AP et l'immobilier se sont rendus et il reste leur plan d'action à valider

(audit immobilier global)

A l'INM, l'audit de sécurité du site est en cours de finalisation.

Pour le SIP du Quesnoy : la mairie a fait des devis pour réaliser les travaux mais demande en contrepartie une revalorisation du loyer. Cette demande a été adressée aux Domaines qui ont été relancés le 16 juin

Centre d'encaissement et CTC : il reste un boîtier électrique mural à installer avant que la DISI puisse intervenir. Les étagères réclamées ont été installées. Pour l'éclairage de la zone PNC, la commande de fourniture a été faite dès la notification du marché local le 19 juin et le planning d'intervention devra être concerté avec l'encadrement du CEL.

Pour l'installation d'un extracteur de poussières : un devis a été obtenu pour une mesure d'empoussièrement en septembre. Sur la manipulation des conteneurs à enveloppes ouvertes en sortie dès 150 : un devis a été présenté au GT budget du CHS le 03 juillet.

SIP Lille Ouest : pour réduire les nuisances acoustiques : les devis reçus pour les dalles de plafond acoustiques et 5 paravants phoniques.

8. Point sur les demandes formulées lors des précédents CTL

Demandes de la CGT :

- Demande de redescende du dispositif prévu pour la régularisation des suppléments d'imposition faisant suite aux retards de paiement des pensions de la CARSAT.

La loi de Finances Rectificative pour 2016 a défini le régime fiscal applicable aux personnes physiques éligibles au dispositif des pensions de retraite de la CARSAT et a permis de n'imposer au plus que 12 mensualités.

- Transmission de la convention établie entre le SPF d'Avesnes et le SPF de Dunkerque dans le cadre du dispositif d'entraide :

cette convention se terminant le 07 juillet et devant être renouvelée, nous souhaitons obtenir la nouvelle convention.

- Demande d'un bilan chiffré sur l'entraide des SPF de Lille :

Selon l'instruction du 25 avril 2016 et la création d'un nouveau module Fidji dénommé « Gestion conjointe Fidji ».

Dispositif mis en place au profit du SPF de Lille 2 par les 2 autres SPF Lille 1 et Lille 3.

Nombre de jours où le SPF de Lille 3 a travaillé pour le SPF de Lille 2 en 2017 : 21 et il a accompli 227 formalités.

Nombre de jours où le SPF de Lille 1 a travaillé pour le SPF de Lille 2 en 2017 : 16 et il a accompli 229 formalités.

- Demande de retrait de e-formation de 4 jours et de remplacement par un stage présentiel

Selon la DRFIP il s'agissait d'une erreur l'e-formation EMMA étant d'une durée de 0,5 jours.

- Demande d'accès à Ulysse pour les agents Berkani :

Tous les agents Berkani auront accès à Webmail sur les micros DDR3 dans les trésoreries et sur les sites plus importants, il sera prévu un équipement dédié dans l'espace SERCO.

- Problème du décalage entre les fermetures théoriques et réelle de la trésorerie Lille Amendes (30mn).

Suite à concertation avec la responsable du poste comptable, l'affichage relatif à l'accueil des usagers a été modifié. Il est prévu une amélioration de la signalétique en clarifiant le message aux usagers en cas de forte affluence du poste avant la pause méridienne.

D'une façon plus générale, une note départementale rappellera les principes et les modalités de paiement des amendes à l'ensemble des postes comptables.

9. Questions diverses

- Les représentants CGT de la DRFIP Nord et de Noréade ont adressé un courrier commun au président de Noréade sur l'inquiétude de passage en agence comptable.

Ce n'est pas une rumeur, il s'agit d'une réflexion du président de Noréade (Paul Raoult). Pour le moment, cela n'aboutira pas (problème habilitation Helios), refus de la direction générale.

-Sécurisation trésorerie Lannoy

Bail précaire, cependant le dispositif antifranchissement est acté par la DRFIP.

- SIE Grand Lille Est

Suite à une tentative de suicide au SIE de GRAND LILLE EST d'un usager, nous avons demandé le minimum de sécurité à savoir un bouton d'alerte ainsi qu'une imprimante sur place qui pourrait permettre de ne pas laisser seul l'usager (l'imprimante à l'accueil du SIE ne fonctionne pas !!!).

- Pétition des agents de Tourcoing pour obtenir une zone bleue

Dans le cadre des questions nous avons remis la pétition des collègues de Tourcoing concernant le stationnement. la direction nous a répondu qu'elle avait pris l'attache de la mairie de Tourcoing pour avoir une dérogation, à ce jour pas de réponse écrite mais une réponse orale négative.

La CGT a également a posé une question sur la prime d'accueil à Tourcoing, il semblerait que certains collègues y ait droit et que la direction locale ne fasse pas remonté cette demande !!! La direction va faire une analyse.

-Restauration collective : 3 réponses validées : Api, Dupont et Elior

En ce qui concerne la restauration collective, la CGT Finances Publiques se félicite de la baisse des prix et que la préparation sur place reste la règle (sauf à Maubeuge liaison froide). Une fois n'est pas coutume, la CGT tient à souligner le travail réalisé par la Direction pendant le renouvellement de l'appel d'offres et en y associant les présidents des associations locales.

Inquiétude des agents de restauration Berkani : à Valenciennes, 2 agents passeront de la restauration au nettoyage des locaux (voir pour maintenir leurs horaires). A Cambrai, Roubaix pas de changement concernant les collègues Berkanis ou agents techniques. Sur les liaisons chaudes et froides, les agents ne sont pas inquiétés.

- Pour la sécurisation du site de Denain : 2 points à intégrer :

Vidéo surveillance pour la caisse unique de la trésorerie municipale et mise en place d'une vitre sans interstice pour éviter aux contribuable de saisir des valeurs sur le bureau.

Accès extérieur au parking : des badges seront fournis afin d'éviter au personnel de sortir des véhicules pour ouvrir le portail électrique.

-SGAMI – SFACT :

Nous avons interpellé la direction sur l'intégration des collègues du SGAMI au SFACT, la direction locale n'est pas contre mais cela ne dépend pas d'elle mais de la CAP centrale, concernant l'activité du SGAMI au SFACT la période d'essais n'est pas concluante et le retour de la mission au ministère de l'intérieur se fera au 1^{er} janvier 2018.

En ce qui concerne la mutation des cadres B du SFACT, la question se pose, la direction a besoin de tous les présents pour faire tourner le service. Nous rappelons que suite au départ du bloc 3 à Amiens, des emplois ont été supprimés, nous nous retrouvons à + 11B dans ce service mais les collègues n'ont pas le droit de muter. Pour la CGT, c'est une aberration la direction ne peut pas empêcher des collègues de muter alors qu'ils sont en surnombre, nous demandons donc que tous les dossiers soient vus à la cap des b et que toutes les mutations possibles (respectant les règles) soient faites

Autorisations d'absence

De nombreux collègues nous ont contactés sur des autorisations d'absence accordés pour RDV médicaux accordés par le chef de service et refusés dans un 2ème temps par les RH. La direction a répondu que c'était normal et qu'il fallait un peu plus de transparence. Pour la CGT, comme les règles n'étaient ni connu des collègues ni des chefs de services nous proposons que les autorisations d'absence soient acceptées avec explication que ce serait la dernière fois. Pas de réponse de la direction.